DÉCISION DU 14 OCTOBRE 2010

portant nomination de rapporteurs adjoints auprès du Conseil constitutionnel

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL.

Vu la Constitution;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, notamment son article 36, alinéa 2 ;

Vu la lettre du premier président de la Cour des comptes en date du 4 octobre 2010 ;

Vu la lettre du vice-président du Conseil d'État en date du 12 octobre 2010 ;

En application de la délibération du Conseil constitutionnel en date du 14 octobre 2010,

<u>DÉCIDE</u>:

<u>Article 1^{er}</u>.- Sont nommés rapporteurs adjoints auprès du Conseil constitutionnel pour la période octobre 2010-octobre 2011 : MM. Nicolas BOULOUIS, Pierre COLLIN, Mme Nathalie ESCAUT, MM. Mattias GUYOMAR et Laurent OLLÉON, maîtres des requêtes au Conseil d'État, ainsi que M. Jean-François GUILLOT, Mme Isabelle LATOURNARIE-WILLEMS, M. Robert de NICOLAŸ, Mmes Catherine PÉRIN et Marie PITTET, conseillers référendaires à la Cour des comptes.

<u>Article 2</u>.- La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 octobre 2010